

<p>Département d'Ille et Vilaine Mairie de Saint-Senoux (35580)</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-SENOUX</p>
<p>MEMBRES En exercice : 19 Présents : 17 Votants : 19 Pouvoir : 2</p> <p>DATES Convoc. : 28/10/20 Affich. : 28/10/20</p>	<p>Séance du 2 novembre 2020 L'an deux mil vingt, le deux novembre, à dix-neuf heures, s'est réuni le conseil municipal de cette commune, convoqué et réuni dans le lieu inhabituel de ses séances en salle Glenmor aux vues du contexte exceptionnel du COVID19 (autorisé par la jurisprudence CE 1^{er} juil. 1998, Préfet de l'Isère, et Rép. Min. n°35867, JOAN 1^{er} fév. 2005), sous la présidence de Madame Antinéa LECLERC, la maire.</p> <p>Présents : Mmes DARMAILLACQ Marion, DUBOURG Géraldine, DUCHET Soizic, GUILLET Sakina, HINRY Delphine, LAIR Maryline, LE BRUN Hélène, LE COZ Adeline, LECLERC Antinéa MM BOUTILLIER Pierre-Marie, LE COZ Benoit, LE TROQUER Paulo, PROVOST Patrice, REDOU Pierre, TEXIER Nicolas, THOMAS Christophe, VICTOIRE Pierre</p> <p>Absents excusés : M. CORMIER Jean-Pierre (Pouvoir à Mme DUBOURG Géraldine), Mme MEREL Danièle (Pouvoir à M. PROVOST Patrice).</p> <p>Monsieur LE TROQUER Paulo a été désigné en qualité de secrétaire de séance.</p>

➤ **93.20 APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 15 octobre 2020.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et approuvent le compte rendu du 15 octobre 2020.

0 votes contre ; 4 abstentions : G. Dubourg, P Provost, JP Cormier, D. Merel

➤ **94.20 FINANCES : FONDS DE CONCOURS VALLONS DE HAUTE BRETAGNE COMMUNAUTÉ**

Le Conseil communautaire valide annuellement le montant de la dotation de solidarité intercommunale. Afin de garantir les ressources des communes et conformément au pacte financier voté en février 2016 par la communauté de communes, des fonds de concours d'équilibre sont votés. Les fonds de concours de lissage 2020 seront versés à hauteur de 50 % des dépenses de chaque équipement en fonctionnement ou investissement dans la limite du montant de reversement attribué à chaque commune

Pour le versement de ce fonds, la commune doit justifier d'au moins 152 782 € de dépenses d'investissement et de fonctionnement (hors dépenses de personnel). Les dépenses liées aux travaux de construction du restaurant municipal pourront ainsi être utilisées.

Le conseil municipal est appelé à accepter le fonds de concours d'équilibre pour un montant de 76 391€, valider le plan de financement et à autoriser Madame le Maire à solliciter cette somme à Vallons Haute Bretagne Communauté.

Commune	Montant du Fond de concours	Objet de la dépense	Fonctionnement / Investissement	Montant
Saint-Senoux	76 391 €	Documents d'urbanisme	Investissement	9 389.09 €
		Porte Bar Epicerie		2 051.52 €
		Matériel de bureau et informatique		12 645.48 €
		Mobilier		628.04 €
		Installations générales, agencements et aménagements divers		4 576.96 €
		Matériel outillage		2 839.99 €
		Autres immobilisations corporelles		11 587.97 €
		Construction		27 603.96 €
		Entretien et réparation des bâtiments communaux	Fonctionnement	7 011.76 €
		Entretien et réparation de voirie		6 821.6 €
		Maintenance		31 545.96 €
		Charge de personnel entretien service technique		64 335.76 €

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- **DE VALIDER** le plan de financement,
- **D'AUTORISER** le Maire à solliciter le fonds de concours d'équilibre à Vallons haute Bretagne Communauté.

➤ **95.20 CONSULTATION PROJET METHANISATION BOURG DES COMPTES**

Il est demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis relatif à la demande d'enregistrement présentée par la SAS AGRI-BIOENERGIES, concernant un projet d'exploitation d'une unité de méthanisation au lieu-dit «Lande de Vaugouët» à BOURG-DES-COMPTES.

Contribution du Conseil municipal de Saint-Senoux, dans le cadre de la consultation du public du 1er octobre 2020 au 30 octobre 2020, relative à la demande d'enregistrement présentée par la SAS AGRI-BIOENERGIES, concernant un projet d'exploitation d'une unité de méthanisation au lieu-dit «Lande de Vaugouët» à BOURG-DES-COMPTES.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable sous réserve de la prise en compte des points de vigilances énoncés, à ce projet d'exploitation d'une unité de méthanisation sur la commune de Bourg-des-Comptes.

4 abstentions : Soizic Duchet, Nicolas Texier, Adeline Le Coz, Benoit Le Coz.

M. Texier et Mme Le Coz jugent qu'ils n'ont pas assez d'éléments pour se prononcer, de plus Mme Le Coz a été témoin des conséquences sanitaire désastreuses d'un accident dans le Finistère. Mme Duchet se positionne clairement contre le projet tout en s'abstenant. M. Le Coz s'inquiète des impacts sur la vie du sol. Mme Dubourg et M. Provost votent pour sans les points de vigilance.